



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025



ID : 060-216001743-20251016-23DEL_CM131025-DE

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 37

Pouvoirs : 9

Absent : 2

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUSTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

23 Déclassement du domaine public du terrain sis à l'angle des rues du Parc Maillet et de Chatillon

■ Rapport de présentation :

Moussa EL MOUSSAOUI, Conseiller Municipal

La commune de Creil envisage la cession d'un terrain à bâtir sis à l'angle des rues du Parc Maillet et de Chatillon cadastré section AR n°278 et 279 pour une surface totale de 219 m² en vue de permettre la construction d'une maison d'habitation. Dans ce cadre, par courrier en date du 10 juillet 2025, un accord de principe a été donné à M. et Mme BEN MBAREK pour la vente de ce terrain à leur profit en vue de la construction de leur résidence principale en nature de maison individuelle d'environ 80 m² de surface de plancher.

Le terrain d'assiette de ce foncier porte notamment sur la parcelle cadastrée section AR n°279 dont une partie de l'emprise d'environ 39 m² correspond à un délaissé de voirie dépendant du domaine public communal. En vue de permettre la cession de ce terrain à bâtir et la réalisation d'un projet de construction, il convient donc au préalable de déclasser cette emprise de terrain du domaine public communal.

Par retrait du mobilier urbain et installation en date du 11 septembre 2025 d'un dispositif de clôture empêchant tout accès direct du public, ce terrain a été désaffecté de son usage public et son déclassement peut désormais

être prononcé. Ce déclassement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte à la circulation assurée par les voies du Parc Maillet et de Chatillon, il est décidé :

Aussi, il vous est proposé de constater la désaffectation de ce bien et de le remettre au domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 060-216001743-20251016-23DEL_CM131025-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,

Vu le dispositif de clôture installé en date du 11 septembre 2025 empêchant tout usage public du bien,

Vu le plan ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et Transition Écologique » en date du 23 septembre 2025,

Considérant l'intérêt pour la commune de déclasser ce bien du domaine public communal en vue de permettre la cession d'un terrain à bâtir,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 35	Contre : 2	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : de constater la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AR n°279 sise à Creil à l'angle des rues du Parc Maillet et de Chatillon identifiée au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle.

Article 3 : d'autoriser le dépôt par l'acquéreur de toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme nécessaire à la réalisation de son projet de construction.

Article 4 : d'autoriser l'acquéreur à effectuer ou à faire effectuer sur l'ensemble du terrain à bâtir cadastré section AR n°278 et 279 toutes les opérations préalables, diagnostics et études nécessaires à la réalisation de son projet.

CREIL, le

16 OCT. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire


Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance


Jessica ELONGUERT